



Législature : 2011 – 2016

Année : 2013

Séance : 2

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAL
DU
LUNDI 24 JUIN 2013**

1.	Appel et approbation de l'ordre du jour.....	3
2.	Assermentation de deux nouveaux conseillers.....	4
3.	Adoption du procès-verbal de la séance du 29 avril 2013	4
4.	Courrier.....	5
5.	Communications du Bureau.....	5
6.	Préavis 05/2012 : Rapport de gestion 2012.....	7
7.	Préavis 04/2013 : Rapport des comptes 2012.....	15
8.	Préavis 06/2013 : Regroupement des services de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) de Gourze, Forestay et Savigny, entre les Communes de Bourg-en-Lavaux, Chexbres, Forel (Lavaux), Puidoux, Rivaz, St-Saphorin (Lavaux) et Savigny	15
9.	Elections statutaires	19
	9.1 Election à la présidence du Conseil.....	19
	9.2 Election à la vice-présidence du Conseil.....	19
	9.3 Election des scrutateurs.....	20
	9.4 Election des scrutateurs suppléants.....	20
	9.5 Election des membres de la Commission de gestion.....	20
	9.6 Election des suppléants de la Commission de gestion.....	21
	9.7 Election à la présidence de la Commission de gestion.....	21
	9.8 Election d'un membre à la Commission de recours en matière d'impôts...	21
	9.9 Election d'un membre suppléant à la Commission de recours en matière d'impôts.....	22
10.	Communications de la municipalité.....	22
10.1	Informations données par M. Jean-Philippe Thuillard.....	22
	10.1.1 Lavaux - patrimoine mondial - CIL.....	22
	10.1.2 Révision de la loi sur les communes.....	22
10.2	Informations données par M. Gilbert Regamey.....	23
	10.2.1 Déchetterie.....	23
	10.2.2 Route d'Oron.....	23
	10.2.3 Route des Miguettes.....	23
10.3	Informations données par Mme Chantal Weidmann-Yenny.....	23
	10.3.1 ASIJ.....	23
10.4	Informations données par M. Sylvaire Coquil.....	23
	10.4.1 Police.....	24
11.	Divers et propositions individuelles.....	24

Salutations

Mme Libal ouvre la séance du Conseil en saluant :

M. le syndic, Mme la municipale et MM. les municipaux, Mme la secrétaire municipale, M. le boursier communal, Mme et M. les représentants de la presse, Mmes et MM. les conseillères et conseillers et le public.

1. Appel et approbation de l'ordre du jour

Présidence : Mme Laurence Libal

Sont excusés: Mme Jasmine Cordey
M. Patrick Cosandey
M. Denis Pittet
Mme Béatrice Posse
M. Georges Ruch
Mme Moïra Simanis Cockell

Arrivée tardive Mme Berthe Vaney

Sont absents: M. Yves Beutler
M. Stefan Giardiello

Sont présents : 52 conseillères et conseillers

1.2 Approbation de l'ordre du jour

Dans la convocation du 24 juin figure l'ordre du jour tel qu'établi par le Bureau. Mme la présidente désire apporter un point supplémentaire, soit le point 9.9 élection d'un suppléant à la commission de recours en matière d'impôt. En effet, si le suppléant actuel était élu dans cette commission, il faudrait alors élire un suppléant. Par conséquent, elle souhaite le faire ce soir plutôt qu'à la prochaine séance. Le nouvel ordre du jour tel que modifié se présente comme suit :

1. Appel et approbation de l'ordre du jour.
2. Assermentation de deux nouveaux conseillers.
3. Adoption du procès-verbal du 29 avril 2013.
4. Courrier.
5. Communications du Bureau.
6. Préavis 05/2013 : Rapport de gestion 2012.
7. Préavis 04/2013 : Rapport des comptes 2012.

8. Préavis 06/2013 : Regroupement des services de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) de Gourze, Forestay et Savigny, entre les communes de Bourg-en-Lavaux, Chexbres, Forel (Lx), Puidoux, Rivaz, Savigny et St-Saphorin (Lx).
9. Elections statutaires
 - 9.1 Election à la Présidence du Conseil
 - 9.2 Election à la Vice-Présidence du Conseil
 - 9.3 Election des scrutateurs
 - 9.4 Election des scrutateurs suppléants
 - 9.5 Election des membres de la Commission de gestion
 - 9.6 Election des suppléants de la Commission de gestion
 - 9.7 Election à la Présidence de la Commission de gestion
 - 9.8 Election d'un membre à la Commission de recours en matière d'impôt
 - 9.9 Election d'un membre suppléant à la Commission de recours en matière d'impôt
10. Communications de la municipalité.
11. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est mis en discussion. La parole n'étant pas demandée, Mme la présidente met l'ordre du jour au vote. Il est accepté à une évidente majorité.

2. Assermentation de deux nouveaux conseillers

Comme annoncé lors du dernier Conseil, MM. les conseillers Gilbert Dufour et Philippe Etter ont fait part de leur démission du conseil communal.

Par conséquent, le Bureau a fait appel aux suppléants suivants, soit Mme Jeanette Carr Klappert et M. Stéphane Kay, lesquels ont accepté le mandat de conseiller.

Mme la présidente appelle donc Mme Klappert et M. Kay à se présenter devant l'assemblée afin de prêter serment. Après lecture du serment légal, elle procède à leur assermentation.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 avril 2013

La discussion concernant le PV est ouverte.

Mme Schellenbaum Sprenger revient sur son intervention à la dernière page concernant l'arrêt du bus à La Palaz. Il lui semble que la réponse de M. le syndic était plus étoffée par rapport à ce qui est écrit.

M. le syndic répond qu'il ne peut rien dire de plus, il ne sait pas.

La parole n'étant plus demandée, le procès-verbal est soumis au vote.

Il est accepté à l'unanimité avec les remerciements à la secrétaire.

4. Courrier

Mme la présidente a reçu la correspondance suivante :

- Lettre de la municipalité du 8 mai invitant à convoquer le Conseil de ce soir.
- Lettre de Mme Jeanette Carr Klappert, datée du 23 mai 2013, informant qu'elle accepte son mandat de conseillère communale.
- Lettre de M. Stéphane Kay, datée du 24 mai 2013, informant qu'il accepte son mandat de conseiller communal.
- Copie de la lettre de la Municipalité d'Epalinges à l'adresse de la Municipalité de Savigny, datée du 13 juin 2013, concernant le projet de regroupement des Services de défense contre l'incendie et de secours (SDIS). Lecture intégrale du contenu par Mme la présidente.
- Lettre de la Préfecture du district de Lavaux-Oron, reçue ce soir, concernant la révision de la loi sur les communes. Lecture intégrale du contenu. Une séance d'information est prévue le mardi 17 septembre 2013 à 19 heures, à la Maison pulliérane à Pully. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès du Greffe ou de la Présidente jusqu'au 12 septembre.

5. Communications du Bureau

Votations du 9 juin 2013

Résultats pour Savigny qui a voté comme le canton de Vaud et la Suisse.

Le taux de participation a été d'environ 43 %.

Votations fédérales :

Objet 1 - Election du Conseil fédéral

Refusé 184 oui
 726 non

Objet 2 - Loi sur l'asile

Accepté 671 oui
 227 non

Votations cantonales :

Objet 1 - Contrôle de la validité d'une initiative

Accepté 691 oui
 171 non

Objet 2 - Récolte de signatures (référendum facultatif)

Accepté 688 oui
 169 non

Objet 3 - Délai de vacance au Conseil d'Etat

Accepté 817 oui
 36 non

Objet 4 - Cour des comptes

Accepté 812 oui
 42 non

Suppléants

La question du nombre de suppléants à disposition ayant été soulevée lors de la dernière séance par le conseiller Stehlin, Mme la présidente annonce qu'il reste 8 suppléants à ce jour. Elle précise également que cette information est disponible sur le site de la commune www.savigny.ch sous autorité, conseil communal.

Règlement communal

Le règlement communal doit être revu pour le mettre en conformité avec la nouvelle loi sur les communes. Cette nouvelle loi sur les communes entre en vigueur le 1er juillet de cette année et un délai de 2 ans a été imparti pour l'adapter. Mme la présidente est déjà en possession des modifications mais le document officiel devra arriver d'ici le courant de l'été. Le Bureau va se mettre à la tâche afin de présenter un préavis au Conseil dans le courant de l'année prochaine.

Informations générales

Un tableau est affiché avec les numéros de téléphone de la présidente et de la secrétaire pour rappel de la procédure en cas d'excuse, surtout à l'attention des nouveaux conseillers.

Pour info : Mme Libal : 079 689 71 82 ou laurence.libal@citycable.ch ; Mme Guignard : 021 781 18 58 ou a-m.guignard@bluewin.ch.

Course

Elle rappelle également le rendez-vous samedi prochain à 07h.00 devant la BCV pour les conseillers qui participent à la sortie. Il faut privilégier une tenue agréable et sportive.

6. Préavis 05/2013 : Rapport de gestion 2012

Le rapport de gestion sera examiné chapitre par chapitre. A l'issue de cet examen, le rapporteur de la commission de gestion lira les conclusions du rapport puis la discussion générale sera ouverte avant de passer au vote.

La parole est ouverte.

Autorité**2.2.4 - Manifestations diverses - 1er mars - page 15**

M. Marc Cornut aimerait savoir s'il y a scission vu la rencontre des syndic des hauts du district de Lavaux-Oron ?

M. le syndic explique qu'il s'agit d'une tradition réunissant les syndic du cercle d'Oron. Comme le district a évolué, les communes de Puidoux, Forel et Savigny sont dorénavant invitées à se joindre à cette réunion.

Services industriels**4.1.3.1 - Fuites - page 41**

M. Marc Cornut explique qu'il y a eu plusieurs fois des fuites d'eau au départ de la route de l'Ancienne Poste depuis la route des Miguettes. Comme la construction d'une nouvelle villa est prévue, existe-il un projet d'assainissement ?

M. Ochs répond qu'il est prévu de remplacer ces conduites sur 300 m. Un préavis sera présenté dans le courant de cette année.

Domaines et bâtiments6.1.5 - Villa des maîtres - page 47

Mme Félix aimerait connaître le résultat des estimations du prix du loyer étant donné qu'une société spécialisée a été mandatée.

M. Coquil répond qu'une étude a été réalisée pour évaluer les loyers. Les différences sont très faibles. Il y a des loyers légèrement supérieurs et d'autres légèrement inférieurs. Il n'y aura de ce fait pas de changement.

Urbanisme7.1.2.1 - Plan directeur régional du district de Lavaux-Oron - page 61

Mme Schaer aimerait un compte-rendu de la séance du COPIL qui était prévue le 6 juin 2013.

Mme Weidmann-Yenny annonce que la séance a été repoussée au 2 juillet. Lors de cette séance on procédera au diagnostic de validation du plan directeur régional qui fait l'objet d'un état des lieux ainsi qu'à la validation définitive des centres locaux. Toutes les communes du district Lavaux-Oron ont déjà transmis à la Préfecture, par écrit, la validation de Mézières et Savigny, ce sera donc une formalité.

La parole n'est plus demandée.

Mme la présidente passe la parole au rapporteur pour les conclusions du rapport et remercie le rapporteur ainsi que la commission dans son ensemble pour l'excellent travail effectué.

Conclusions

La commission de gestion pour l'année 2012 propose, à l'unanimité, d'approuver la gestion de la municipalité et de donner décharge de sa gestion pour l'année 2012.

Discussion générale sur le rapport.

M. Marc Cornut a lu que les échanges avec la Cofin n'ont pas été fructueux.

M. Duvoisin répond que la Cogest avait demandé un certain nombre d'informations à la Commission des finances. Vu que la Cogest doit rendre son rapport avant que la Cofin dispose des comptes, cette dernière était dans l'incapacité de répondre aux questions. On peut se poser la question s'il est vraiment nécessaire de rencontrer la Cofin à deux reprises.

M. Marc Cornut rajoute que le règlement communal stipule que ces rencontres sont nécessaires.

M. le syndic répond qu'il y a une séparation claire des tâches des deux commissions. La commission des finances est responsable de l'aspect financier de la commune, tandis que la commission de gestion s'occupe uniquement de la gestion. Le règlement veut que les commissions se réunissent, mais les tâches sont bien séparées.

Mme Widmer rajoute que la Cofin pensait changer certaines dates pour voir la municipalité avant et pouvoir ainsi donner plus d'informations à la Cogest. C'est vrai que la Cofin n'avait pas encore rencontré la municipalité lorsqu'elle avait sa séance avec la Cogest.

M. le syndic explique qu'il est difficile de changer de dates, car elles sont imposées par la loi, actuellement le 15 avril. La municipalité n'arrivera peut-être pas à respecter les délais pour arranger la Cofin. Cela ne sert à rien de changer des dates dans un règlement si la faisabilité n'est pas garantie.

M. Perreten rajoute que les relations entre les deux commissions sont excellentes, les autres séances partagées ensemble étaient toujours fructueuses.

Il apporte une correction au rapport de la Cogest à la page 7 - clôture.

Il précise que l'enlèvement de la clôture du terrain de sport était fait dans le but de faciliter l'accès des sociétés au terrain de sport pour la cérémonie du palmarès et de la clôture de la journée. Ce n'était pas pour le placement des estrades lors du défilé des fanfares.

De plus, il est mentionné qu'une clôture provisoire sera installée après la FCMV et qu'il y aura certainement une répartition des frais avec cette dernière. Malgré la relecture de tous les procès-verbaux, il n'a trouvé aucun élément qui confirme cette hypothétique répartition des frais.

M. Regamey répond qu'il était prévu au départ de mettre des barrières mobiles, mais par la suite, il a été décidé d'installer des barrières fixes tout de suite pour des raisons de sécurité.

M. Marc Cornut intervient sur la problématique du giratoire qui est en discussion depuis de nombreuses années avec les propriétaires du restaurant. Ne serait-il pas possible de construire la route un peu plus large devant le restaurant afin de permettre le stationnement de camions. Les propriétaires seraient peut-être plus enclins à accepter un tel projet.

Mme Weidmann Yenny explique que les terrains à bâtir derrière le restaurant sont en zone intermédiaire. Les procédures ne sont pas aisées pour faire des changements. Le contact a été pris avec le SDT, donc dossier toujours en attente.

M. Mottaz revient sur le point à la page 8 concernant la construction d'un terrain de football synthétique dont l'investissement nécessaire dépasserait certainement le million de francs. Est-ce que la municipalité a déjà abordé ce sujet ou fait une ébauche d'étude à ce sujet

M. Regamey répond que si tous les matchs de football prévus avaient été joués ce printemps malgré toute la pluie tombée, il n'y aurait plus de terrain. La commune a déjà investi beaucoup d'argent pour ce terrain, ce serait malheureux de l'abimer à cause de la météo. Les matchs se jouent entre début mars et mi-novembre, c'est trop long. Le FC Savigny a la chance d'avoir un autre terrain à disposition à Forel et vers le Complexe scolaire. Une étude a été faite à l'époque pour un terrain synthétique à Mézières, mais tout le projet a été abandonné. Même un terrain synthétique demande de l'entretien.

M. Perreten rappelle qu'une première étude a été faite lorsqu'il était conseiller municipal. Il s'agissait de créer un terrain synthétique qui se serait situé perpendiculairement à celui de Saint-Amour en direction de Mollie-Margot. Les contacts avaient été pris avec le propriétaire du terrain juste après celui du terrain de football de Saint-Amour. En raison des difficultés rencontrées et des aspects financiers l'étude avait également été abandonnée.

M. Hornemann signale une erreur en page 11 concernant le point 2.3.6. Il est noté qu'une pompe à chaleur (air-air) sera installée à la place des panneaux solaires thermiques. Il lui semble que cela devrait être air-eau.

Il aimerait également des précisions sur l'entreposage du PET au rural et qui est rétrié sur place.

M. Regamey affirme qu'il faut trier le PET avant le ramassage, et cela encore jusqu'à la fin de cette année.

M. Ochs explique que les pompes à chaleur air-air existent. On prend l'air extérieur avec un compresseur et l'air chaud est soufflé à l'intérieur. On peut avoir air-eau si c'est pour un radiateur ou un système de chauffage au sol.

M. Hornemann rappelle qu'il parlait de la production d'eau chaude.

Mme Félix revient sur l'annexe 7 du rapport. Il n'y a jamais eu autant d'eau parasitaire due à la pluie, soit 165'825 m³, pour un volume total de 455'000 m³, soit près d'un tiers pour la STEP.

M. Ochs est d'accord que ce résultat interpelle. Il était tout content de voir les résultats des années précédentes suites aux divers travaux et réfections entrepris. Mais il faut bien constater qu'une année où il y a beaucoup d'eau, il en revient toujours surtout à des endroits où il n'y a pas beaucoup de séparatifs. Toute construction nouvelle est construite en séparatif, par contre les anciens bâtiments n'ont pas ce système-là. Des fois il y a impossibilité de corriger un raccordement entre les eaux ruisselantes et drainage. A l'ancienne STEP du Publoz, il y a beaucoup d'eau parasitaire à cause de la zone des bâtiments d'Eden-Roc. On n'a pas beaucoup de moyen de lutter contre cela.

M. Stehlin félicite la commission de gestion et sa présidente pour leur rapport.

La parole n'est plus demandée.

Mme la présidente soumet au vote l'approbation du rapport de gestion 2012.

Votation préavis 05/2013

Il est accepté à l'unanimité.

7. Préavis 04/2013 : Rapport des comptes 2012

Mme la présidente invite Mme la rapporteure à venir devant la salle et faire part d'éventuels commentaires. Elle propose de discuter le rapport des comptes 2012 chapitre par chapitre. A l'issue de cet examen, la rapporteure de la commission des

finances lira les conclusions du rapport puis la discussion générale sera ouverte avant de passer au vote.

La parole est ouverte.

Finances

Rapport de la municipalité : pages bleues 5 et 6

220.4221.00 – Produit de la vente de titres

M. Peissard aimerait un complément d'information au sujet du remboursement de 4 actions Gedrel. S'agit-il d'une réduction du capital actions ?

M. le syndic répond que c'est une déduction de la participation par commune. Les actions Gedrel étaient acquises par rapport au nombre d'habitants. Il y a eu un crédit complémentaire pour augmenter ce capital. Aujourd'hui, Lausanne a dû augmenter sa participation, ce qui fait, en conclusion, que Savigny bénéficie d'un retour.

Domaines et bâtiments

Rapport de la municipalité : pages bleues 9 et 12

4271.00 - Produit des loyers

M. Ballif constate qu'il y a toujours un produit des loyers mais toujours pas un produit des charges, ce que l'on appelle un gain accessoire dû par les locataires. Il aimerait savoir, suite aux interventions de la commission de gestion et des rapports des trois dernières années, si la municipalité va faire un travail sur les charges réelles. La commission de gestion se pose la question s'il faut augmenter les impôts et là il y aurait un gain à faire sur la réalité des frais accessoires des objets loués par la commune.

M. le syndic explique à M. Ballif que les chiffres indiqués sous 4271 ne concernent que les loyers.

M. Ballif demande alors où se situe le produit des frais accessoires des locataires ?

M. le syndic répond que les frais de facturation de chauffage sont en diminution du compte chauffage.

M. Ballif relève que si l'on prend l'électricité de la Maison des maîtres et le compte chauffage, cela représente le 15 % de la valeur du loyer, alors que si l'on prend les mêmes chiffres pour l'Ancienne gendarmerie, on n'est plus qu'à 4 %. Comment pouvez-vous expliquer une telle différence entre ces deux bâtiments ?

M. le syndic répond que les bâtiments ne sont pas comparables. A l'Ancien collège, il y a des locaux réservés à l'espace publique, tandis que l'Ancienne gendarmerie est occupée par une personne privée.

Traitements des eaux

Rapport de la municipalité : page bleue 17

M. Peissard remarque que dans la rubrique 46 il y a la répartition des charges d'exploitation et d'investissements. Il aimerait connaître le lien des charges avec les produits des taxes. De mémoire, il lui semble qu'il y a un lien entre les charges et les taxes demandées aux propriétaires, puisqu'une répartition est faite entre les charges d'exploitation et les charges d'investissement, il doit y avoir une raison de le mettre. Il doit aussi y avoir un lien avec les produits. Quels sont les comptes qui vont avec les charges d'exploitation et lesquels vont avec les charges d'investissement ?

M. Ochs n'est pas sûr d'avoir compris la question. Il y a des charges telles que mentionnées dans le secteur des eaux usées et de l'autre côté les produits. Lors du calcul fait pour les taxes, il faut arriver à un équilibre, en tenant compte des charges et aussi des investissements réalisés et futurs. Le fonds de réserve donne un tampon de fluctuation. La loi recommande de toujours rester dans une zone positive, non seulement pour pallier aux charges actuelles mais également aux investissements futurs. L'évolution du fonds de réserve donne un état des lieux. Lorsque l'on voit le fonds de réserve diminuer d'une manière drastique, c'est à ce moment là qu'il faut corriger le tir avec les taxes revues chaque année ainsi que les taxes de raccordement pour les constructions futures.

460.3141.00 - Entretien et exploitation de la STEP

Mme Félix revient sur son intervention au sujet des 165'000m³ d'eaux parasites de pluie qui passent à la STEP, cela doit quand même représenter un coût qui doit apparaître dans les charges d'exploitation de la STEP. Ce coût est répercuté directement sur les consommateurs, puisque, selon les explications, la facturation aux habitants tient compte des m³ mesurés sur les compteurs. A quelque part cela augmente le coût des taxes.

M. Ochs répond quand il y a trop d'eau à la STEP, cela charge cette dernière, car son fonctionnement s'en trouve modifié puisqu'il faut apporter plus d'oxygène dans le bassin. Il y a plus de frais d'électricité en raison des soufflantes, et ce coût sera réparti sur tout le monde. Par contre, il faut comprendre que les taxes à payer sont calculées en fonction de l'eau potable consommée. Qu'il y ait 100'000 m³ d'eau parasite c'est totalement hors contrôle. Quand il y a trop d'eau qui arrive à la STEP, il faut en déverser dans le ruisseau. Mais il n'y a pas de risque de contamination, car la matière plus lourde reste au bas de la conduite. On le fait

également dans les stations de relevage quand il y a trop d'eau qui arrive. L'eau claire est alors également déversée dans les ruisseaux. Il n'y a pas de relation directe avec les 160'000 m³ de plus à la STEP, juste une petite modification avec quelques heures en plus où le bassin biologique devra fonctionner avec plus d'air. Le 1 % ou 2 % de plus font partie de la répartition normale.

Instruction publique et cultes

Rapport de la municipalité : page bleues 18 - 21

520.3662.00 - Remboursement frais de transport et pension

Mme Schellenbaum Sprenger aimerait des explications sur le terme "pension".

M. le syndic répond que ce terme est de l'histoire. Savigny ne paie pas de pension.

La parole n'est plus demandée.

Mme la présidente passe la parole à la rapporteure pour les conclusions.

Conclusions

La commission des finances propose, à l'unanimité, au Conseil communal de se rallier aux conclusions du préavis 04/2013 et recommande d'accepter les comptes et le bilan de la bourse communale et d'en donner décharge à la municipalité et au boursier communal.

Mme la présidente remercie la commission des finances pour son travail et ouvre la discussion générale.

Discussion générale

La parole n'est pas demandée.

Mme la présidente soumet au vote l'approbation du rapport sur les comptes 2012.

Vote préavis 04/2013

Il est accepté à l'unanimité.

8. Préavis 06/2013 : Regroupement des services de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) de Gourze, Forestay et Savigny, entre les Communes de Bourg-en-Lavaux, Chexbres, Forel (Lavaux), Puidoux, Rivaz, St-Saphorin (Lavaux) et Savigny

Ce préavis contient une convention sur le service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) devant être ratifiée par l'ensemble des conseils communaux du futur regroupement, ainsi qu'un règlement intercommunal, devant être également ratifié par l'ensemble des conseils communaux de même que son annexe portant sur les frais d'intervention.

Mme la présidente propose d'examiner en premier lieu le préavis en regard de la lettre reçue. Elle passe la parole à M. Coquil qui souhaite apporter un éclairage supplémentaire sur la motivation de ce regroupement.

M. Coquil remercie le syndic d'Epalinges, M. Maurice Mischler, d'avoir envoyé ce courrier. Cela ne fait que confirmer les propos tenus dans le préavis, soit une tolérance polie. Savigny a été promise à Epalinges dans les années 1999 et s'est fiancée le 11 février 2002. Depuis, les soldats du feu de Savigny ont obéi et n'ont pas discuté les ordres. Tout s'est passé correctement depuis 13 ou 14 ans. Les municipaux ne se sont pratiquement jamais vus. Lui-même n'a jamais entendu M. Mischler. Depuis le 16 janvier, des discussions ont eu lieu avec le municipal responsable du feu Lausanne Vers-chez-les-Blanc et l'ECA. Les accords avaient déjà été pris avec la municipalité d'Epalinges. Le terme "tolérance polie" s'explique car lorsque les séances avaient lieu tout se passait correctement, mais après les séances, il voyait bien qu'à Savigny les accords qui avaient été décidé entre municipaux et états majors n'étaient pas respectés. On n'a jamais pu faire respecter un organigramme correct entre Savigny et Epalinges. Les pompiers de Savigny ont été pris pour des porteurs de tuyaux. Cela ne se fait pas et il l'a dit.

Des contacts ont été pris ultérieurement avec le SDIS Gourze (Bourg-en-Lavaux et Forel) et Forestay qui comprend les communes de Puidoux, Chexbres ainsi que Rivaz qui est venu se joindre maintenant. Les discussions sont sereines. En un mois, on a réussi à réaliser un organigramme qui tient compte de toutes les sensibilités ou tous les corps de sapeur-pompier sont représentés en fonction de leur compétence.

M. Mischler devra collaborer avec Lausanne. Leur situation ressemblera peut-être un peu à celle de Savigny à leur côté.

Mme la présidente rappelle que le courrier d'Epalinges n'était pas encore disponible lorsque la commission a dû faire son rapport. Elle appelle le rapporteur, M. Tomic, à venir lire les conclusions et à apporter des commentaires complémentaires si nécessaire.

Elle remercie la commission pour son travail et demande si quelqu'un veut ajouter un commentaire avant d'ouvrir la discussion sur la convention.

M. Marc Cornut remercie en préambule M. Coquil pour ses démarches et son choix. Il relate l'historique du Service pompier à Savigny 50 ans en arrière. On cherchait déjà des regroupements à ce moment là. Il n'aimerait pas que les pompiers de Savigny perdent leur motivation. Les jeunes auront plus la possibilité de suivre des formations en étant attaché à Forel et il leur souhaite beaucoup de succès dans ce nouveau regroupement. Il espère qu'il y aura un exercice de grande envergure et que les conseillers de Savigny puissent y participer.

Mme Ballif rajoute que la problématique de la motivation a été abordée en commission. Il y aura une section de jeunes sapeurs-pompiers qui pourront devenir une relève à long terme. La commission a reçu l'affirmation qu'un pompier de Savigny, qui montrerait de l'intérêt et de la motivation, aurait des possibilités de formation supplémentaire et pourrait rejoindre le DPS de Forel et il ne serait pas obligé de rester à Savigny.

M. Mennet demande pourquoi on ne rejoint pas Lutry qui a un bon outil de travail et qui est bien équipé. Rivaz se trouve plus près de Vevey que de Forel.

M. Coquil remercie M. Marc Cornut, ancien commandant du SDIS, pour ses explications. C'est vrai qu'actuellement il y a peu de motivation. Mais des changements sont prévus. Des nouveaux standards de sécurité ont été élaborés. Lorsqu'il a dénoncé la convention l'année passée, aucune solution n'était prévue. Il l'avait surtout fait pour provoquer un peu les discussions. Il a pris des contacts avec tous les SDIS environnants. L'ECA qui coordonne le tout n'a pas laissé beaucoup de choix, il n'y a pas beaucoup d'opportunité d'aller ailleurs. Il n'est pas possible d'aller avec Lutry, car les standards de sécurité ne sont pas respectés, à savoir les temps d'intervention entre la caserne principale et le lieu le plus éloigné de la commune. La seule caserne avec laquelle on aurait pu collaborer était Cully. Maintenant, les interventions du feu se font plus facilement dans le haut où il y a beaucoup d'activités et des zones industrielles par rapport au bord du lac. Il a été décidé avec l'ECA, Cully et Forel, d'intervertir les types de caserne, à savoir Cully deviendrait caserne B et Forel caserne C. La caserne la plus proche pour collaborer est maintenant Forel, ce qui nous convient très bien. Le corps de pompiers comptera environ 120 hommes. Pour le moment, Savigny n'a que 22 sapeurs-pompiers et pas beaucoup d'équipement. Par contre, on apporte 3000 habitants qui paieront une taxe.

M. Matter aimerait quelques précisions au sujet du coût. Il lui semble qu'il y a une distorsion entre le rapport de la commission ad hoc et le préavis. Ce dernier mentionne un coût de CHF 22.00 par habitant ce qui revient à environ CHF 75'000, tandis que la commission n'annonce pas de changement de coût par rapport au coût actuel.

M. Coquil dit que l'on peut calculer les coûts de différentes manières. La manière la plus simple est de prendre le coût brut que l'on divise par le nombre d'habitants. Cette façon de faire arrive à un coût de CHF 22.30 x 3360 habitants. Cela correspondrait à peu près au coût actuel prévu si l'on rejoignait le SDIS. Si l'on enlevait le montant perçu pour la taxe non-pompier, on arriverait à un autre coût, qui serait de CHF 12.34. Cela fera une différence, aux conseillers de choisir. Avant de partir dans l'aventure avec ce nouveau regroupement, il s'est renseigné dans plusieurs autres communes. Plusieurs communes se regroupent, c'est une obligation. Les coûts vont de CHF 25 à CHF 35 par habitant. Même si l'on compare les coûts de la future association par rapport aux autres communes, on se trouve dans une situation très confortable avec Chexbres et Forel.

Mme Ballif propose de suivre plutôt les explications de la municipalité que celles mentionnées dans le rapport. Les coûts restent relativement avantageux.

La parole n'est plus demandée.

Mme la présidente passe à l'examen de la Convention sur le service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS), articles 1 à 14 ainsi que 2 annexes.

Comme la parole n'est pas demandée, elle passe directement au vote.

Vote convention

Accepté avec 3 abstentions.

Mme la présidente passe à l'examen du règlement intercommunal du SDIS "Coeur de Lavaux"

Titre III : Service de sapeur-pompier - Article 14

M. Marc Cornut relève que la décision d'incorporation est prise par l'Etat-major. Comme le travail avec les masques respiratoires est difficile, psychique et physique, il faut un contrôle par un médecin.

M. Coquil explique que les conditions de placement des personnes avec des appareils respiratoires ne sont pas les mêmes que pour les conditions d'incorporation générale. Différentes tâches sont prévues, mais les personnes qui travailleront avec des appareils respiratoires ou interviendront directement vers le feu auront toutes une très bonne condition physique.

Titre VI : Discipline - Article 26

Mme Félix intervient sur l'alinéa 2 concernant la consommation d'alcool ou de produits stupéfiants. Est-ce que les personnes qui sont de garde devront être à jeun?

M. Coquil répond que l'on ne voit plus les pompiers comme dans le temps passé, comme expliqué plus tôt par l'ancien commandant Marc Cornut. Durant le service, aucune consommation d'alcool n'est admise, y compris les personnes qui sont du service de piquet et ceux qui doivent conduire des véhicules. Toutefois il n'y a pas de contrôle prévu.

La parole n'est plus demandée.

Vote règlement intercommunal SDIS "Coeur de Lavaux"

Accepté avec 2 abstentions.

Mme la présidente passe à l'examen de l'annexe 1

Comme la parole n'est pas demandée, elle passe directement au vote.

Vote annexe 1

Accepté avec 1 abstention.

Mme la présidente ouvre la discussion générale sur ce préavis.

Mme Ballif aimerait savoir si ce préavis a déjà été soumis aux autres conseils communaux et quel en est le résultat.

M. Coquil ne peut répondre, il est rentré de vacances ce jour et n'a pas encore les informations.

M. Mennet constate que tous ces regroupements, école, police, pompier etc., provoquent un démantèlement des compétences communales.

M. Coquil donne raison à M. Mennet. La commune perd chaque fois un peu de son autonomie. Le prochain regroupement prévu est celui de la protection civile. C'est vrai que le Canton prend de plus en plus de poids, il faut rester vigilant.

La parole n'est plus demandée.

Vote préavis 06/2013

Accepté à l'unanimité avec 1 abstention.

9. Elections statutaires

9.1 Election à la présidence du Conseil

M. Stehlin présente Mme Laurence Libal.

L'élection a lieu à bulletins secret.

Bulletins délivrés	:	52
Bulletins rentrés	:	52
Bulletins blancs	:	1
Bulletin nul	:	0
Bulletins valables	:	52
Majorité absolue	:	27

Mme Laurence Libal est élue par 49 voix.

Obtiennent une voix : M. Mennet , Mme Vaney .

9.2 Election à la vice-présidence du Conseil

M. Stehlin présente Mme Moira Simanis Cockell

L'élection a lieu à bulletins secret.

Bulletins délivrés	:	52
Bulletins rentrés	:	52
Bulletins blancs	:	7
Bulletin nul	:	0
Bulletins valables	:	52
Majorité absolue	:	27

Mme Moira Simanis Cockell est élue par 40 voix.

Obtiennent une voix : Mmes Ballif et Vaney, MM. Braguglia, Dufey et Métraux.

9.3 Election des scrutateurs

Mme Stehlin présente MM. Daniel Métraux et Jean-Claude Rochat.

Comme il n'y a pas d'autre proposition, Mme la présidente propose d'effectuer l'élection à main levée. Le Conseil ne voit pas d'opposition à cette manière de procéder.

MM. Daniel Métraux et Jean-Claude Rochat sont élus à l'unanimité.

9.4 Election des scrutateurs suppléants

M. Stehlin présente Mme Claudine Bron et M. Célien Cornut.

L'élection a lieu à main levée.

Mme Claudine Bron et M. Célien Cornut sont élus à l'unanimité, avec 1 abstention.

9.5 Election des membres de la Commission de gestion

La commission est composée de 7 membres et de 2 suppléants.

Mme Félix présente M. Albert Cusin et Mme Anne-Marie Jenny Vargas

M. Stehlin présente M. Pierre-Félix Duvoisin, M. Gilles Goutte, Mme Ruth Guggiari, M. Brian Hick, Mme Maité Lorusso et M. Thierry Verreyt.

Comme il y a 8 candidats pour 7 postes, l'élection a lieu à bulletin secret.

Sont élus 7 candidats : M. Albert Cusin
M. Pierre-Félix Duvoisin
M. Gilles Goutte
Mme Ruth Guggiari
M. Brian Hick
Mme Maité Lorusso
M. Thierry Verreyt

Obtiennent des voix :

3 voix : Mme Schellenbaum Sprenger

1 voix : Mme Félix, MM. G. Lavanchy, Moret, et Weier.

9.6 Election des suppléants de la Commission de gestion

Mme Félix présente Mme Anne-Marie Jenny Vargas.

M. Stehlin présente M. Pascal Beaujouan.

L'élection a lieu à main levée.

M. Pascal Beaujouan et Mme Anne-Marie Jenny Vargas sont élus à l'unanimité.

9.7 Election à la présidence de la Commission de gestion

M. Stehlin présente M. Thierry Verreyt.

L'élection a lieu à main levée.

M. Thierry Verreyt est élu à l'unanimité, avec 2 abstentions.

9.8 Election d'un membre à la commission de recours en matière d'impôts

Mme Félix présente M. Peter Weier.

L'élection a lieu à main levée.

M. Peter Weier est élu à l'unanimité, avec 1 abstention.

9.9 Election d'un membre suppléant à la commission de recours en matière d'impôts

M. Stehlin présente Mme Laureline Ballif.

L'élection a lieu à main levée.

Mme Laureline Ballif est élue à l'unanimité, avec 1 abstention.

10. Communications de la municipalité

10.1 Informations données par M. Jean-Philippe Thuillard

M. le syndic remercie l'assemblée pour les discussions de ce soir et particulièrement pour l'acceptation des rapports des comptes et de gestion. Il remercie les deux commissions pour leur excellent travail ainsi que le boursier et la secrétaire municipale. Ses félicitations vont également à Mme la présidente, le Bureau, ainsi qu'à tous les nouveaux élus dans les différentes commissions. Il leur souhaite plein succès et beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de leurs futures tâches.

10.1.1 Lavaux - patrimoine mondial - CIL

Une nouvelle association a été créée avec pour but de gérer les tâches en relation avec l'inscription de la région Lavaux à l'Unesco. Ces buts sont de mettre en place les éléments de sauvegarde et de partage de la valeur universelle exceptionnelle reconnue au patrimoine mondial. Cette association pourra accueillir d'autres membres que les communes, par exemple des communes voisines ou simplement celles attachées à Lavaux par l'histoire. Des personnes physiques ou morales pourront également y adhérer. Le président élu lors de l'assemblée constitutive est M. Jean-Jacques Gauer.

La CIL va maintenant modifier ses statuts pour s'occuper seulement de ce qui concerne la LLavaux. Savigny ne s'engage pas dans cette nouvelle CIL, puisqu'elle regroupera uniquement les communes concernées par la LLavaux.

10.1.2 Révision de la loi sur les communes

Comme annoncé par Mme la présidente, M. le syndic rappelle que la séance information aura lieu le 17 septembre à 19h. à Pully. Inscription auprès du Greffe ou de la Présidente jusqu'au 12 septembre.

10.2 Informations données par M. Gilbert Regamey**10.2.1 Déchetterie**

Les travaux de bétonnage devront être terminés avant les vacances.

10.2.2 Route d'Oron

Des travaux de réparation du pont du ruisseau de St-Amour auront lieu entre le 1er et 31 juillet.

10.2.3 Route des Miquettes

Un gravillonnage de cette route sera fait mardi et mercredi de cette semaine.

10.3 Informations données par Mme Chantal Weidmann-Yenny**10.3.1 ASIJ**

Le mercredi 5 juin a eu lieu un Conseil intercommunal à Mézières. Les préavis suivants ont été soumis au vote : Crédit de CHF 1'650'000 pour l'agrandissement du collège du Raffort, avec un financement prévu par un emprunt et un amortissement sur 30 ans; Crédit de CHF 18'000 pour l'achat d'un bus scolaire d'occasion pour réserve; Crédit d'étude de CHF 11'000 pour l'assainissement de la centrale de chauffage à bois, financement par la trésorerie courante; Crédit de CHF 20'000 pour le changement des pierres réfractaires de la porte d'accès de la grande chaudière de la centrale de chauffe, financement par la trésorerie courante; comptes et gestion 2012. Tous les préavis ont été acceptés.

50 futurs élèves de la voie pré-gymnasiale du périmètre de l'ASIJ pourront intégrer le collège du Raffort à Mézières dès la rentrée. Les options enseignées seront math-physique, économie et italien. Trois élèves qui ont choisi le latin, dont deux de Savigny-Forel, pourront bénéficier de cet enseignement à Lausanne et y suivront la suite.

10.4 Informations données par M. Sylvaire Coquil

M. Coquil remercie les conseillers d'avoir accepté le préavis de mariage de Savigny avec les différents SDIS. Il faut compter encore avec 6 mois de préparation pour que tout soit opérationnel dès janvier 2014. Il sait maintenant que Forel et Bourg-en-Lavaux ont accepté le regroupement.

10.4.1 Police

Une séance du conseil intercommunal de la police a eu lieu la semaine passée. Les comptes et la gestion, ainsi que le règlement de la police, ont été acceptés. Ce nouveau règlement va se trouver dès le 1er juillet sur le site de la police : www.police.estlausannois.ch.

11. Divers et propositions individuelles

M. Ballif n'étant pas satisfait de la réponse de M. le syndic concernant son intervention au sujet des loyers, il dépose un postulat.

Postulat pour les frais accessoires des appartements communaux

Selon les directives de la CVI et après plusieurs années de discussion avec l'AVLOCA, les frais ci-dessous peuvent être demandés comme frais accessoires s'ils figurent dans le bail selon un nouveau calcul de répartition:

- les frais de chauffage et d'eau chaude
- les frais d'eau froide (consommation et abonnement)
- les taxes communales d'épuration des eaux, d'égout, d'enlèvement des ordures
- l'électricité des locaux communs
- les redevances pour le réseau de télévision par câble, lorsqu'elles sont facturées au bailleur
- les frais d'exploitation d'installations collectives, telles la climatisation ou l'ascenseur
- les frais de conciergerie
- les frais d'entretien du jardin
- les frais de déblaiement de la neige

Le bailleur peut demander au moyen du formulaire officiel de « NOTIFICATION DE NOUVELLES PRETENTIONS » les frais accessoires qui ne figurent pas dans le bail.

Dans les comptes 2012 de la commune de Savigny aucun frais aux locataires n'y est précisé alors que pour la maison des maîtres le chauffage et l'électricité représente 15% de charges par rapport au revenu du produit des loyers. Pour l'ancienne gendarmerie, ce rapport n'est que de 4%. Les frais accessoires sont des dépenses effectives liées à l'utilisation de l'objet loué alors que le loyer concerne la mise à disposition

de l'objet. De plus la CFin pose la question dans son rapport s'il ne serait pas nécessaire d'augmenter les revenus, donc les impôts communaux. Au vu de ces considérations je demande à la Municipalité qu'elle établisse un décompte des frais accessoires par objet loué et que ces produits soient comptabilisés distinctement des produits des loyers.

Savigny, le 24 juin 2013

Robert Ballif

Comme le postulat est remis lors de cette séance, Mme la présidente propose de le traiter lors du prochain Conseil.

Mme Ballif est une utilisatrice d'une salle située au sous-sol du Complexe scolaire. Même lors de l'enseignement normal, une des portes donnant accès au bâtiment est fermée à clé. Cette porte est située juste en face de l'escalier qui descend du premier étage. Lors d'un besoin d'évacuation, cela lui pose un souci vu qu'il n'y a pas de barre ou de roulette pour permettre l'ouverture facile de cette porte.

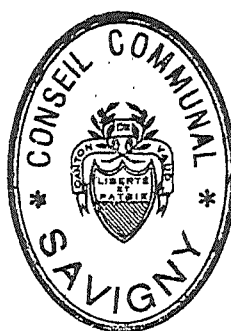
M. Coquil répond qu'une étude est en cours, organisée par l'ECA, pour contrôler les systèmes de sécurité des écoles, et notamment le collège de Savigny. Un rapport sera établi. Le directeur a aussi sa part de responsabilité, c'est lui qui est responsable de l'ouverture et fermeture des portes.

Mme la présidente clôt la séance et passe la parole à la secrétaire pour le contre-appel.

La séance du Conseil est levée à 22h.50.

La présidente

L. Libal



La secrétaire

A.M. Guignard